

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 6 juillet 2023

DCM N° 23-07-06-15

Objet : Marché pour la gestion des éco-cups Ville de Metz.

Rapporteur: Mme BURGY,

Le rapport de Développement Durable approuvé en Conseil municipal de décembre 2021 fixe 30 objectifs stratégiques à atteindre à l'horizon 2026 et 2030. Un des objectifs concerne l'exemplarité de la Ville de Metz avec l'organisation de manifestations éco-responsables (75% d'ici 2026 et 100% d'ici 2030).

Une réflexion a été menée afin d'éviter l'achat de gobelets réutilisables propres à chaque événement et éviter le gaspillage de plastique tout en réalisant une économie dans l'organisation des manifestations. Ainsi, 32 000 éco cups, au visuel unique, fabriqués, stockés et marqués en France, pourront être utilisés lors des manifestations organisées par la Ville de Metz.

Afin de gérer le stockage, la distribution, le lavage et l'élimination des éco-cups, il est proposé de confier la gestion du stock de gobelets d'une valeur de 20 000 € à un prestataire.

Les éco-cups précédents, plutôt que d'être éliminés, ont été mis à disposition gracieuse par la Ville de Metz à une plateforme régionale de mutualisation de matériel événementiel. Cela permettra le réemploi, évitera des productions inutiles, et bénéficiera aux organisateurs d'événements, souvent des associations.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU l'objectif municipal en matière de manifestations écoresponsables à l'horizon 2026 et 2030

CONSIDERANT que l'éco exemplarité, le réemploi, l'économie de matières, de ressources et d'énergie constituent des leviers d'action vers une transition écologique,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

PREND ACTE du principe de gestion des éco-cups Ville de Metz

Service à l'origine de la DCM : Transition énergétique et économie circulaire
Commissions : Commission Transition Ecologique et Cadre de Vie
Référence nomenclature «ACTES» : 8.8 Environnement

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER, Maire de Metz ,
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la
date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 37 Absents : 18 Dont excusés : 14

Décision : SANS VOTE
Suivent les signatures au registre

Identifiant de télétransmission : 057-21570463611-20230706-125903-DE-1-1
N° de l'acte : 125903

Délibération rendue exécutoire le 7 juillet 2023
après affichage et transmission au contrôle de légalité.
Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
et par délégation :

Metz le,